

302. Vous avez fait un relevé indiquant l'actif porté en déduction de la dette lorsqu'elle est entrée dans l'union ?—Oui.

303. Celui relatif au Grand Occidental s'élève à \$2,810,500. A quel compte doit appartenir les \$510,000 que vous dites être seulement de l'intérêt accumulé avant l'Union ?—Probablement au même compte que le capital. Je ne fais qu'exprimer une opinion vague ; mais il me semble que de quelque manière que soit traité le capital, l'intérêt doit être traité de même.

M. Mackenzie dit :—Je m'accorde parfaitement avec M. Langton ; mais je dois dire de suite que cela règle sa prétention que ces \$510,000 peuvent être prises comme revenu parce que c'est de l'intérêt.

M. Holton dit, —M. Mackenzie a raison, je crois, de tirer cette conclusion de ce qui a été dit. Si ma mémoire ne me fait défaut, c'est aujourd'hui que nous entendons dire pour la première fois que ces \$510,000 devaient s'appliquer au paiement de l'intérêt échu sur la dette du Grand Occidental, et non pas au capital. Si je comprends bien, le gouvernement a fait un arrangement au sujet de cet intérêt échu. Le capital a été porté en compte, et l'intérêt aussi. M. Rose, comme représentant le gouvernement fédéral, a consenti à accepter une certaine somme, payable d'une certaine façon, pour l'extinction de la dette et le paiement de l'intérêt dû, et ces \$510,000 constituaient le premier paiement en vertu de cet arrangement. Je crois donc qu'il était futile de prétendre qu'il ne devait s'appliquer qu'à l'intérêt seul. Il devait s'appliquer à toute la dette.

L'honorable M. Tilley, est interrogé au sujet de l'achat de la douane à Montréal.

304. Par l'honorable M. Holton.—Je vois par les conditions d'achat de la maison de douane à Montréal que le public devait en prendre possession au 1er mai dernier. Je crois que le public n'y a pas encore été admis ?—Je crois qu'une partie en a été louée à une compagnie d'assurance.

305. Je vois aussi que vous avez eu des architectes pour faire l'évaluation des matériaux, du terrain, etc., mais je ne vois pas que vous nous soyez enquis du loyer annuel d'un édifice public, ce qui me paraît être l'élément principal par lequel on puisse en établir la valeur.—Je ne pense pas que nous ayons fait cela. Nous voulions obtenir des renseignements sur le coût de l'édifice et la valeur du terrain. J'ai visité et inspecté l'édifice moi-même.

306. Il n'y a aucun doute que c'était un édifice de prix et un bon emplacement, mais il n'y a aucun doute, non plus, que c'était un placement. Je vois que nous payons encore une très-forte somme chaque année pour le terrain acheté de M. Brydges, M. Reekie et autres, sur lequel on devait construire une nouvelle douane. A-t-on fait quelque chose sur ce terrain, ou se propose-t-on d'y faire quelque chose ?—Je n'en sais rien. C'est entre les mains du ministre des travaux publics. Je sais qu'on a l'intention de le vendre aussitôt qu'on trouvera un acheteur.

307. Le gouvernement a acheté une propriété de valeur il y a une couple d'années pour y construire une maison de douane. Un an après, il a acheté un autre terrain sur lequel se trouvait un édifice, que nous possédons encore, et sur lequel nous faisons un paiement annuel. Je n'hésite aucunement à dire qu'il aurait mieux valu pour le public que l'on construît un nouvel édifice plutôt que d'acheter celui-là. Le prétexte donné l'an dernier était qu'il serait moins coûteux d'acheter un édifice tout construit que d'en construire un nouveau, et de plus que l'on en aurait l'usage plus tôt ; mais cependant vous n'en avez pas encore possession. Vous avez encore le grand terrain acheté il y a deux ans ?—Il est bien vrai que nous avons eu possession de la propriété depuis un an, et qu'une partie en a été bornée à une compagnie d'assurance. Nous ne pouvions y entrer avant que la grande salle fût prête, mais elle est maintenant presque terminée, la plus grande partie en a été employée comme entrepôt de vérification. Il est vrai que nous avons acheté un terrain dans le but d'y construire une douane, mais le gouvernement a ensuite trouvé un meilleur endroit. On en a demandé un certain prix, et le gouvernement a essayé de l'avoir à meilleur marché. Nous avons fait une offre, mais nous avons vu que nous ne pouvions l'avoir au-dessous du prix demandé, et nous l'avons ensuite acheté. Après la discussion qui a eu lieu dans la chambre l'autre soir, je suis convaincu que nous avons fait un bon marché. Si la maison de douane d'Halifax valait \$200,000, j'ai pensé que si nous avions pu en avoir une à Montréal pour \$200,000, c'était un bon marché.

308. Par l'honorable Sir A. T. Galt.—Le rapport du département des travaux publics